EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

N°70-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**FINANCES**
Présents	10	**Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR** **Développement d'un schéma de liaisons douces dans le cadre de l'aménagement de la rue Auguste Pasgrimaud**
Votants	12	

◊ Convocation du 6 décembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : MM Lionel TRIVIERE, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Nicolas BODINEAU
Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Gwénaël CRAHES

✐ Jérôme RETIF a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que la commune a mandaté le bureau d'études 2LM pour une mission de maître d'œuvre concernant un projet d'aménagement de la rue Auguste Pasgrimaud avec réalisation de liaisons douces.

Le bureau d'études a travaillé sur plusieurs scenarii et a présenté un Avant Projet Sommaire aux membres de la commission en charge de ce projet. Une estimation des coûts de réalisation de ce projet (phase 1) s'élèverait à 509 535 € HT.

A ce montant, il convient d'ajouter les frais d'insertion du marché, les honoraires de maîtrise d'œuvre et devis de bureaux de contrôle avant réalisation des travaux.

Le montant total de cette opération est estimé à 571 353 € HT.

La commune souhaite solliciter une subvention de l'Etat, dans le cadre de la DETR au titre de la catégorie n°4 « Transition écologique, énergétique, numérique et mobilités » au taux maximum.

Le plan de financement pour la réalisation des travaux serait le suivant :

Subvention DETR	134 750,00 €
Autofinancement	436 603,00 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-70-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.

Pour extrait conforme, le 20 décembre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20191213-70-2019-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019